

ARSH

ARts & Sciences Humaines



**UNIVERSITÉ
Grenoble
Alpes**

Livret des études


PREMIÈRE ANNÉE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE



La galerie de Cornelis van der Geest - Willem van Haecht, 1628

2017-2018

UFR Arts et Sciences Humaines
Université Grenoble Alpes
<http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>



Vous êtes inscrit(e) en première année de licence d'histoire de l'art et archéologie, à **l'UFR Arts et Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR ARSH regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir quand on commence des études supérieures.

Gardez-le précieusement!



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES | 2 |
| CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES | 3 |
| BIENVENUE À L'ARSH EN HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE | 4 |
| ORGANISATION DE LA LICENCE | 4 |
| CONTROLE DES CONNAISSANCES | 5 |
| PREMIÈRE ANNÉE D'HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE | 7 |
| Descriptifs des enseignements histoire de l'art et archéologie parcours histoire | 8 |
| 1 ^{er} semestre | 8 |
| 2 ^e semestre | 11 |
| PREMIÈRE ANNÉE D'HISTOIRE DE L'ART PARCOURS LETTRES | 14 |
| RÈGLEMENT DES ÉTUDES HISTOIRE DE L'ART | 15 |
| TABLEAUX MCC | 24 |

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Toutes les informations complémentaires à votre bonne intégration vous seront données :

- **A l'accueil** de l'ARSH 1 par Mme Coraline MORA.
- **Auprès des étudiants** du BDE qui assureront une permanence pendant plusieurs semaines afin de vous aider dans toutes vos démarches : inscriptions aux options, découverte du campus, vie étudiante...
- **Sur le site de l'UFR** : <http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>

Vous devrez rapidement vous inscrire :

Les étudiants doivent s'inscrire aux UE (Unité d'enseignement) disciplinaires, aux groupes de TD, aux options (options internes, ETC et sport) uniquement sur Internet, avant le début de chaque semestre. **Pour le premier semestre, ouverture du serveur du 7 au 24 septembre 2017.**

Après saisie informatique des choix d'options, une fiche pédagogique vous sera distribuée lors du premier CM (Cours Magistral). Elle sera à remplir par l'étudiant (**photo obligatoire**) et à rendre ABSOLUMENT à votre gestionnaire de scolarité, Sylvaine MARIS-MURY, bureau A2 face à l'accueil de l'ARSH, pour vérification et validation.

Que votre inscription soit confirmée ou non, présentez-vous à l'enseignant lors du premier cours.

INFORMATION IMPORTANTE LANGUES : dans le but de compléter la formation et se donner les meilleures chances de poursuite d'études et d'entrée dans le monde professionnel, nous recommandons à tous les étudiants de suivre une deuxième langue vivante pendant tout leur cursus.

Le niveau B2 en langue vivante est requis pour nombre de cursus après la licence, qu'il s'agisse de suivre une formation recherche ou professionnalisante, destinée notamment aux métiers de l'enseignement. Il est aussi souvent exigé pour postuler à des séjours universitaires à l'étranger.

Afin d'atteindre le niveau B2, les étudiants sont invités à choisir une langue vivante et garder la même jusqu'à la fin de leur cursus.

NOMS DES DIRECTEURS ET PERSONNES A CONNAITRE EN L1 :

- M. **Philippe SALTEL**, directeur de l'UFR.
- M. **Kevin SUTTON**, directeur adjoint de l'UFR.
- M. **Luc RENAUT**, directeur du département d'histoire de l'art et archéologie
- M. **Pierre MARTIN**, responsable de la licence d'histoire de l'art et archéologie
- Mme **Agnès SOUCHON**, responsable du Centre de ressources
- Mme **Sylvaine MARIS-MURY**, secrétaire pédagogique L1 histoire de l'art et archéologie

RÉUSSIR SA PREMIÈRE ANNEE

L'équipe enseignante vous apporte connaissances scientifiques et méthodologiques, informations et conseils, mais c'est vous qui, par votre investissement et votre travail personnel, tirerez parti de votre formation.

L'université offre une grande liberté de travail, c'est une chance, utilisez-la de manière utile et positive !

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

1^{er} semestre 2017/ 2018

Cycle d'accueil et d'initiation au travail universitaire (L1*) :

Du lundi 4 au vendredi 8 septembre 2017

*La présence des étudiants de L1 est obligatoire à ce cycle d'accueil

| | |
|--------------------------|---|
| DÉBUT DES COURS : | Lundi 18 septembre 2017 au matin |
| FIN DES COURS : | Vendredi 22 décembre 2017 au soir |
| EXAMENS : | Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018 |

2^e semestre 2017 / 2018

| | |
|--------------------------|---|
| DÉBUT DES COURS : | Lundi 22 janvier 2018 au matin |
| FIN DES COURS : | Vendredi 4 mai 2017 au soir |
| EXAMENS : | Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018 |
| | 2 ^e session du 1 ^e et du 2 ^e semestre à partir du lundi 11 juin 2018 |

JOURS FÉRIÉS

Mercredi 1^{er} novembre 2017 (**Toussaint**) ; Lundi 2 avril 2018 (**Pâques**) ; Mardi 1^{er} mai 2018 (**Fête du travail**) ; Mardi 8 mai 2018 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 10 et vendredi 11 Mai 2018 (**Ascension**) ; Lundi 21 mai 2018 (**Pentecôte**).

INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

TOUSSAINT : Du samedi 28 octobre 2017 à midi au lundi 6 novembre 2017 au matin.

NOËL : Du samedi 23 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 au matin.

HIVER : Du samedi 17 février 2018 à midi au lundi 26 février 2018 au matin.

PRINTEMPS : Du samedi 14 avril 2018 à midi au lundi 23 avril 2018 au matin.

BIENVENUE À L'ARSH EN HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Peinture, sculpture, architecture, mais aussi mobilier, vêtement : aucune société ne laisse son environnement sensoriel en friche. Au-delà de la satisfaction de leurs besoins physiologiques, les hommes engagent des dépenses importantes (en temps de travail, en matériaux, en contenus symboliques) pour aménager, esthétiser et donner du sens à leur cadre de vie, pour s'affirmer individuellement ou collectivement, pour impressionner, séduire, fasciner ou échanger avec d'autres, hommes ou dieux.

La première année de licence d'Histoire de l'art et archéologie se veut une année d'initiation à l'étude des productions artistiques et des vestiges archéologiques, de l'Antiquité à nos jours. Des spécialistes de chaque période vous guident dans l'acquisition des connaissances et des méthodes d'analyse. L'approche est élargie aux aspects techniques et économiques, aux contextes sociaux, politiques et religieux.

J'espère que cette première année vous passionnera et qu'elle vous ouvrira de nouveaux horizons culturels et professionnels.

Luc RENAUT

Directeur du département d'Histoire de l'art et archéologie

ORGANISATION DE LA LICENCE

Vous êtes inscrit(e) en première année d'Histoire de l'art et archéologie, cela signifie que vous vous engagez dans une formation de trois années qui conduit au diplôme de licence mention Histoire de l'art et archéologie, domaine « Sciences Humaines et Sociales ». Elle est validée par un système européen de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) : la licence complète comporte 180 ECTS, soit 60 crédits par année et 30 crédits par semestre. Votre licence sera donc reconnue dans les universités européennes, et vous pouvez valider des enseignements suivis à l'étranger.

La Licence est organisée en trois années (L1, L2, L3) soit 6 semestres (S1, S2, S3, S4, S5, S6).

Le département d'Histoire de l'art et archéologie de l'université Grenoble Alpes propose plusieurs parcours et orientations tout au long des 3 années de licence :

- **En première année (L1) : parcours bi-disciplinaire de découverte en L1 : Histoire de l'art et archéologie / Histoire** avec des enseignements centrés principalement sur l'histoire de l'art et des enseignements dispensés dans la discipline complémentaire, l'histoire.

Ce parcours permet à ceux qui hésitent entre l'histoire de l'art et l'histoire, de les "tester" pendant un semestre ou un an. Il donne la possibilité aux étudiants qui le souhaiteraient de se réorienter, au second semestre de la première année OU en deuxième année vers une licence d'histoire.

- **En première année également (L1) : possibilité de faire une double licence « Histoire de l'art et archéologie / Lettres »**, en collaboration avec l'UFR LLASIC. Elle se poursuit en deuxième et troisième année. L'étudiant ayant suivi et validé les trois années de ce parcours obtient une **double licence** : en histoire de l'art et archéologie et en Lettres.

La deuxième année propose un parcours classique ouvert à l'étudiant, qui poursuit son parcours en complétant le socle commun par des enseignements complémentaires ou optionnels (renforcement dans l'une des quatre périodes, archéologie, patrimoine, etc.).

PERMANENCE DES ENSEIGNANTS

Vous pouvez rencontrer vos enseignants en dehors des heures de cours : chaque enseignant tient une permanence dont les horaires se trouvent à l'accueil de l'ARSH. **Venez nous voir !**

CONTROLE DES CONNAISSANCES

CONTROLE CONTINU (CC) :

Les modalités de contrôle continu sont précisées par chaque enseignant en début de semestre.

Votre présence aux CM et aux TD est obligatoire. En cas d'absence à une épreuve ou à un exercice de contrôle continu, vous ne pourrez le valider.

En cas d'absence justifiée, l'étudiant se voit attribuer la note 0.

L'absence doit être justifiée par des circonstances exceptionnelles acceptées par le Président du jury sur pièces justificatives.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est considéré comme « défaillant » ce qui entraînera l'incapacité de calculer un résultat (invalidation de l'année).

Si des impératifs vous empêchent d'assister régulièrement aux cours et aux TD, le directeur de département peut vous accorder une dispense d'assiduité. En ce cas, vous renoncez aux bénéfices du contrôle continu. Les étudiants boursiers ne peuvent en aucune manière être dispensés. Il n'est pas possible de changer de régime en cours de semestre, sauf cas exceptionnel dûment certifié et agréé par le directeur de département.

ATTENTION : Votre demande de dispense devra être déposée avant le **15 octobre 2017** au service de scolarité du département pour le premier semestre et avant le **15 février 2018** pour le second.

EXAMENS :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre : une session principale en fin de chaque semestre et une session de rattrapage (2^e session) au mois de juin pour le 1^{er} et le 2^e semestre. Il est impératif que vous preniez connaissance de la **Charte des examens** en ligne sur le site web de l'UFR ARSH.

IMPORTANT

Vous ne recevrez pas de convocation aux examens : les plannings d'examens sont affichés dans le hall de l'ARSH. Vous les recevez également sur votre adresse mail UGA.

L'accès aux salles vous est interdit si vous vous présentez en retard, après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Vous ne pouvez sous aucun prétexte quitter la salle durant la première heure des épreuves. Après ce délai, toute sortie est définitive et implique la remise de la copie.

Toute fraude ou tentative de fraude (l'introduction de documents dans une salle d'examen est une tentative de fraude) fait l'objet d'un procès verbal qui entraîne une procédure disciplinaire.

L'anonymat des copies est assuré pour tous les examens écrits terminaux.

Pour chaque UE, vous devez passer la totalité des épreuves prévues à l'examen terminal de première session. L'absence aux examens terminaux de la première et de la deuxième session d'une UE bloque le système de la compensation annuelle. Vous serez déclaré **défaillant**.

Défaillant ne signifie pas que vous ne pouvez pas repasser vos épreuves à la seconde session !

LA SECONDE SESSION VOUS OFFRE UNE NOUVELLE CHANCE.

La seconde session offre une deuxième chance aux étudiants qui ont obtenu moins de 10/20 à l'année. Autrefois appelée « session de rattrapage » elle aura lieu cette année à partir du **11 juin 2018** pour le premier **ET** pour le deuxième semestre. Le calendrier des examens sera affiché 15 jours avant (il est inutile de s'inscrire).

- 10/20 à l'année = année validée = pas de seconde session d'examens
- Il y a compensation entre le semestre 1 et le semestre 2 ;
- Il y a compensation entre les UE d'un même semestre ; (moyenne des notes affectées de leur coefficient)
- Exemple n° 1 : $UE1=12*3- UE2=8*3 = 10$ - TOTAL= 10/20 = semestre validé
- Exemple n° 2 : Semestre 1 = 8 (ajourné) et Semestre 2 = 12 (admis) TOTAL = 10/20 = année validée
- 10/20 à un semestre = semestre validé = pas de seconde session d'examens

Si le résultat de l'année est inférieur à 10, l'étudiant **DOIT REPASSER** à la seconde session **toutes les UE inférieures à 10 dans le (s) semestre (s) non validé (s)**

La note de la seconde session remplacera la note de la première session (même si elle est inférieure à celle de la session 1).

Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, il ne repasse que la matière à laquelle il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

Attention : les notes de contrôle continu ne sont pas maintenues pour le calcul de la moyenne de la seconde session. Seul compte l'examen final de la seconde session.

Les résultats sont uniquement consultables via l'intranet de l'UGA (résultats aux examens) dès que possible après les délibérations des jurys. La législation en vigueur vous permet de consulter alors vos copies : faites-le ! **Aucune réclamation n'est acceptée au-delà d'un délai de 10 jours après publication des résultats.**

PREMIÈRE ANNÉE D'HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE

| SEMESTRE 1 | | | | | |
|--------------------------------|---|---|-------------------|--------------------|------------------|
| UE 1 <i>coef. 3</i> | HISTOIRE DE L'ART CM | Histoire de l'art moderne CM Histoire de l'art contemporain CM | 48h CM (2*24h) | | 6 crédits |
| UE 2 <i>coef. 3</i> | HISTOIRE DE L'ART TD | Histoire de l'art moderne TD Histoire de l'art contemporain TD | | 48h TD (2*24h) | 6 crédits |
| UE 3 <i>Coef. 3</i> | HISTOIRE | Histoire moderne CM Histoire contemporaine CM | 48h CM (2*24h) | | 6 crédits |
| UE 4 <i>coef. 2</i> | METHODOLOGIE | Études de textes d'histoire de l'art | | 24h TD | 4 crédits |
| UE 5 <i>coef. 1</i> | OPTION INTERNE – CULTURE GENERALE (voir guide des options internes S1 2017-2018) | | | 24h TD | 3 crédits |
| UE 6 <i>coef. 2</i> | OPTION D'OUVERTURE (2 options au choix proposées par l'UGA) | | | 48h TD (2 *24h) | 5 crédits |
| SEMESTRE 2 | | | | | |
| UE 7 <i>coef. 3</i> | HISTOIRE DE L'ART CM | Histoire de l'art antique CM Histoire de l'art médiéval CM | 48h CM (2*24h) | | 6 crédits |
| UE 8 <i>coef. 3</i> | HISTOIRE DE L'ART TD | Histoire de l'art antique TD Histoire de l'art médiéval TD | | 48h TD (2*24h) | 6 crédits |
| UE 9 <i>coef. 3</i> | HISTOIRE | Histoire ancienne Histoire médiévale | 48h CM (2*24h) | | 6 crédits |
| UE 10 <i>coef. 2</i> | LANGUE | Anglais | | 24h TD | 4 crédits |
| UE 11 <i>coef. 1</i> | OPTION INTERNE – CULTURE GENERALE (voir guide des options internes S2 2017-2018) | | | 24h TD | 3 crédits |
| UE 12 <i>coef.2</i> | OPTION D'OUVERTURE (2 options au choix proposées par l'UGA) | | | 48h TD (2 *24h) | 5 crédits |

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE

1^{ER} SEMESTRE

UE1 HISTOIRE DE L'ART CM – 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART MODERNE (24H CM)

ART DU QUATTROCENTO

GUILLAUME CASSEGRAIN

FLORIAN METRAL

Cours d'initiation à l'art de la Renaissance italienne. En s'attardant sur certains cas révélateurs d'artistes (Mantegna, Ghirlandaio, Lippi, Léonard de Vinci) et sur des centres artistiques importants (Florence, Rome, Mantoue, Urbino), le cours cherchera à cerner les principales transformations du langage figuratif de la Renaissance (perspective, art de l'histoire (*storia*)) afin de donner les bases de l'art classique européen aux étudiants de première année.

Évaluation : examen terminal : dissertation ou commentaire d'œuvre en fin de semestre, 2h.

Bibliographie indicative

Les Temps modernes, XVe – XVIIIe siècles, éd. C. Mignot et D. Rabreau, Paris, Flammarion, 1996.

D. ARASSE, *L'Homme en perspective. Les primitifs d'Italie*, Paris, Hazan, 2008.

D. ARASSE, *L'Annonciation italienne. Une histoire de perspective*, Paris, Hazan, 2010.

D. ARASSE, *Léonard de Vinci*, Paris, Hazan, 1997.

M. BAXANDALL, *L'œil du Quattrocento. L'usage de la peinture dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1985.

A. COLE, *La Renaissance dans les cours italiennes*, Paris, Flammarion, 1995.

P. FRANCASTEL, *La Figure et le lieu. L'ordre visuel du Quattrocento*, Paris, Denoël-Gonthier, 1980.

E. PANOFSKY, *Essais d'iconologie. Les thèmes humanistes dans l'art de la Renaissance (1939)*, Paris, Gallimard, 1967.

❖ HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN (24H CM)

LA PEINTURE EN EUROPE (1775-1905). DE L'ACADEMISME A L'AVANT-GARDE

LUCIE GOUJARD

MADDALENA NAPOLITANI

Cours d'initiation aux grands mouvement artistiques, aux principaux artistes et œuvres, parmi les plus célèbres, de la peinture entre 1775 et 1905.

Le cours abordera également les textes fondateurs de l'art contemporain.

Partie 1 (M. NAPOLITANI) : Du néo-classicisme au Réalisme.

Partie 2 (L. GOUJARD) : De l'impressionnisme aux avant-gardes.

Les évolutions stylistiques, intervenues dès la fin du XVIIIe s., conduisent à une remise en cause de la culture académique dominante et à une liberté nouvelle des artistes. A travers l'étude des grands courants, le cours abordera ce progressif basculement vers l'art contemporain.

Évaluation : pour le CM : examen écrit de 2 h, sur table, en fin de semestre.

Bibliographie indicative

Charles ROSEN, Henri ZERNER, *Romantisme et réalisme*, Paris, Albin Michel, 1986.

William VAUGHAN, *L'art du XIXe siècle (1780-1850)*, Paris, Citadelles, 1989.

Gabriele CREPALDI, *L'Art au XIXe siècle*, Paris, Hazan, 2005.

Pierre VAISSE, *La Troisième République et les peintres*, Paris : Flammarion, 1995. P

Philippe DAGEN, Françoise HAMON, Jean-Baptiste MINNAERT (dir.), *Histoire de l'art. [4], Époque contemporaine XIXe-XXIe siècles*, Paris, Flammarion, 1995, nouv. éd., 2011.

Serge LEMOINE (dir.), *L'art moderne et contemporain : peinture, sculpture, photographie, graphisme, nouveaux medias*, Paris, Larousse, 2010.

Federico POLETTI, *L'art au XXe siècle I, Les avant-gardes*, Paris, Hazan, 2006.

UE2 HISTOIRE DE L'ART TD – 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART MODERNE TD (24H TD)

FLORIAN METRAL

TD : exposés, commentaires d'œuvres en groupe, points sur des notions clés en rapport avec le cours

Évaluation : contrôle continu

❖ HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN TD (24H TD)

MADDALENA NAPOLITANI

TD : exposés, commentaires d'œuvres en groupe, points sur des notions clés en rapport avec le cours

Évaluation : contrôle continu

UE3 HISTOIRE CM – 6 ECTS

❖ HISTOIRE MODERNE (24H CM)

L'EUROPE ET LE MONDE (FIN XVe – FIN XVIIIe SIECLE)

ANNE BEROUJON

GILLES MONTEGRE

Ce cours vise à comprendre comment les Européens ont découvert le monde, depuis les premières grandes explorations jusqu'à l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, et à analyser l'impact qu'a représenté pour eux et pour les autres une telle découverte. Les progressions et les conquêtes faites par les Portugais et les Espagnols, puis par les Anglais, les Hollandais et les Français, ont revêtu des enjeux majeurs, engendrant une première « mondialisation » qu'il s'agira d'étudier tant sur le plan économique que sur le plan géopolitique, social et culturel, en prenant en considération les diverses formes de la rencontre et de la confrontation avec l'Autre.

Évaluation : examen terminal sur table, en fin de semestre

Bibliographie indicative

Dossier « Les Grandes Découvertes », numéro spécial de la revue *L'Histoire*, n° 355, juillet-août 2010.

Pierre CHAUNU, *Conquête et exploitation des nouveaux mondes*, Paris, PUF, 2010 [1969].

Christian GRATALOUP, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, 2007.

Serge GRUZINSKI, *L'Aigle et le Dragon. Démesure européenne et mondialisation au XVIe siècle*, Paris, Fayard, 2012.

François LEBRUN, *L'Europe et le monde, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2006 [1987].

❖ HISTOIRE CONTEMPORAINE (24H CM)

HISTOIRE DE L'EUROPE AU XIXE SIECLE (1814-1914) : FONDEMENTS ET MUTATIONS

OLIVIER FORLIN

PIERRE JUDET

Le XIX^e siècle est un moment décisif dans le passage de l'Ancien Régime à l'Epoque contemporaine, celle de l'industrie, des villes, des masses, de la libéralisation politique et des nations. C'est en Occident, et notamment en Europe, que les transformations sont les plus importantes. Ce cours étudiera donc ces mutations en détaillant leurs aspects économiques, sociaux, politiques et culturels.

Six États européens sont au programme : Royaume-Uni, France, États allemands/Allemagne, États italiens/ Italie, Autriche/Autriche-Hongrie, Russie.

Évaluation : examen terminal sur table en fin de semestre

Bibliographie indicative

AMBRIERE Madeleine (dir.), *Dictionnaire du XIXe siècle européen* [1997], Paris, PUF, 2007.

ANCEAU Éric, *Introduction au XIXe siècle*, 2 vol., Paris, Belin, 2003-2005.

CARON Jean-Claude et VERNUS Michel, *L'Europe au 19^e siècle. Des nations au nationalisme (1815-1914)* [1996], Paris, Armand Colin, 2012.

DEMIER Francis, *La France du XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, Le Seuil (Points Histoire), 2000.

REMOND René, *Introduction à l'histoire de notre temps* ; t. 2 : *Le XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1994.

UE 4 METHODOLOGIE (24H TD / 4 ECTS)

❖ LECTURE D'IMAGE ET DE TEXTES

GUILLAUME CASSEGRAIN

MICHEL TARPIN

LUC RENAUT

MARIANNE CLERC

Le cours consistera à faire travailler l'étudiant(e) sur des textes canoniques de l'histoire de l'art afin qu'il (elle) acquiert une bonne connaissance de la tradition critique de la discipline et qu'il(elle) se familiarise avec les grandes traditions d'interprétations (formalisme, iconographie...). Une série d'articles ou de passages de livres, traitant d'une œuvre d'art spécifique, sera proposée à l'étudiant(e) qui devra en faire une lecture critique lui permettant de comprendre les étapes de la démonstration et les points d'argumentations essentiels. Parallèlement à ces lectures, les étudiant(e)s devront progresser dans la connaissance d'une œuvre (Pontormo, Déposition, Florence, Santa Felicita) en la décrivant sans connaissances particulières puis en l'analysant avec les outils historiques et critiques qu'ils auront rassemblés.

Évaluation : participation orale et examen terminal

Bibliographie indicative

La bibliographie vous sera remise en cours lors de la première séance.

UE5 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GENERALE – 3 ECTS

1 option interne à choisir (24h TD)

Voir guide des options internes (en ligne)

UE6 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)

2 options à choisir (voir site de l'UGA). Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

2^E SEMESTRE

UE7 HISTOIRE DE L'ART CM – 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART ANTIQUE (24H CM)

MICHEL TARPIN

DJAMILA FELLAGUE

Le cours est une introduction à l'art antique. Il couvre environ 800 ans de production artistique dans le bassin méditerranéen (mondes grec et romain seulement). Le cours vise à l'acquisition des éléments fondamentaux de description et d'analyse des formes, ainsi qu'à la constitution d'une culture de base de la période.

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

Livres qui peuvent être acquis par les étudiants (les ouvrages à consulter en bibliothèques seront indiqués en début de cours)

F. BARATTE, *Manuels de l'Ecole du Louvre. Histoire de l'art antique : l'Art romain*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1996.

J. BOARDMAN, *La sculpture grecque du second classicisme*, Paris, Thames & Hudson, 1998.

J. BOARDMAN, *La sculpture grecque classique*, Paris, Thames & Hudson, 1994.

B. HOLTZMANN, *La sculpture grecque*, Paris, Livre de poche, 2010.

N. SPIVEY, *L'Art grec*, Paris, Phaidon Press, 2001.

R. TURCAN, *L'art romain*, Paris, Flammarion, 2002.

❖ HISTOIRE DE L'ART MEDIEVAL (24H CM)

LUC RENAUT

PIERRE MARTIN

LAURENCE RIVIERE

Ce cours, assuré par trois enseignants, chacun spécialiste de l'une des périodes traitées, offre un large panorama de la création artistique médiévale, depuis l'époque paléochrétienne jusqu'à la fin du Moyen Âge (III^e-XV^e siècles), en centrant le propos sur les édifices de culte chrétiens. Le cours est structuré autour d'une vingtaine de monuments-repères, étudiés sous différents aspects (plan, élévation, chantier, techniques de construction, fonction, décor, commanditaires, etc) et replacés dans leur contexte artistique et historique. L'étudiant devra acquérir une connaissance approfondie de chacun de ces monuments exemplaires pour lui permettre de maîtriser les fondements chronologiques et artistiques essentiels de la période.

Évaluation : examen écrit terminal sur table, en fin de semestre (commentaire d'œuvre, questions de cours)

Bibliographie indicative

CAILLET Jean-Pierre, *L'Art des temps paléochrétiens*, Paris, Archétype 82, 2008.

GRABAR André, *L'Âge d'or de Justinien. De la mort de Théodose à l'Islam*, Paris, Gallimard, 1966.

CAILLET Jean-Pierre, *L'Art carolingien*, Paris, Flammarion, 2005.

VERGNOLLE Éliane, *L'Art roman en France : architecture, sculpture, peinture*, Paris, Flammarion, 1994.

CAILLET Jean-Pierre, *Approche de l'art roman*, Paris, Archétype 82, 2008.

JOUBERT Fabienne et CAILLET Jean-Pierre, *Approche de l'art gothique (milieu du XII^e s. - début du XVI^e s.)*, Paris, Archétype 82, 2009.

UE8 HISTOIRE DE L'ART TD – 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART ANTIQUE TD (24H TD)

CAROLINE LEFEBVRE

Le cours sera consacré à des travaux pratiques, individuels et en groupes, visant à approfondir les connaissances et les notions étudiées en cours magistral, à maîtriser le vocabulaire technique, à s'entraîner au commentaire d'œuvre (oral et écrit) et à la dissertation

Évaluation : contrôle continu

❖ HISTOIRE DE L'ART MEDIEVAL TD (24H TD)

Le cours sera consacré à des travaux pratiques, individuels et en groupes, visant à approfondir les connaissances et les notions étudiées en cours magistral, à maîtriser le vocabulaire technique, à s'entraîner au commentaire d'œuvre (oral et écrit) et à la dissertation

Évaluation : contrôle continu

UE9 HISTOIRE CM – 6 ECTS

❖ HISTOIRE ANCIENNE (24H CM)

GOUVERNER, SE GOUVERNER DANS LE MONDE GRECO-ROMAIN

MARIA-PAOLA CASTIGLIONI

MARIE-CLAIRE FERRIES

Ce cours porte sur les formes d'exercice du pouvoir par les citoyens dans le cadre des communautés politiques, de l'époque archaïque au début de l'Empire romain. Il s'intéressera aux institutions, aux pratiques et à la pensée philosophique sur la forme de gouvernement idéal. Une attention particulière sera portée à l'étude des cas suivants : le passage de la tyrannie à la démocratie à Athènes avec les tentations oligarchiques (VI^e - début du IV^e s. av. J.-C.); la transition entre tyrannie et République à Rome (VI^e-IV^e s. av. J.-C.), puis l'instauration du Principat (I^{er} s. av. J.-C.).

Évaluation : examen terminal sur table, en fin de semestre.

Bibliographie indicative

P. BRULÉ, *La cité grecque à l'époque classique*, Coll. Didact Histoire, PUR, 1994.

P. BRUN, *Le monde grec à l'époque classique 500-323 av. J.-C.*, Coll. U, Colin, 2003.

Cl. BRIAND-PONSART, Fr. HURLET, *L'empire romain d'Auguste à Dioclétien*, Paris, Armand Colin, collection Campus, 2001.

M. CHRISTOL, D. NONY, *Rome et son Empire: des origines aux invasions barbares*, Paris, nombreuses rééd. préférer celle de 1997.

E. DENIAUX, *Rome de la Cité-État à l'Empire, Institutions et vie politique*, Paris, Hachette supérieur, collection Carré histoire, 2001.

Cl. MOSSÉ, *Les institutions grecques à l'époque classique*, Coll. Cursus, Colin, 1999.

❖ HISTOIRE MEDIEVALE (24H CM)

L'EUROPE OCCIDENTALE AU MOYEN-AGE

ANNE LEMONDE

Ce cours se veut une introduction à l'histoire du Moyen Age par une étude globale de l'Occident de la fin du Ve à la fin du XIIIe siècle. Tous les aspects seront abordés (politiques, religieux, économiques et sociaux) et s'organiseront autour du fil directeur de la genèse d'une civilisation bien distincte des deux autres mondes qui lui font face, le monde byzantin et le monde musulman.

Évaluation : examen terminal sur table en fin de semestre.

Bibliographie indicative

M. BALLARD, J.-Ph GENET, M. ROUCHE, *Des Barbares à la Renaissance*, Paris, Hachette-Université, 1991.

R. FOSSIER, *L'Occident médiéval. Ve-XIIIe siècles*, Paris, Hachette- Fondamentaux, 1995.

C. VINCENT, *Introduction à l'histoire de l'Occident médiéval*, Paris, Livre de Poche, 1995.

UE 10 LANGUE (24H TD / 4 ECTS)

❖ ANGLAIS (24H TD)

VICKI BERNARD

The language of Art and the Art of Language

Étude des quatre compétences linguistiques à travers quelques aspects de l'histoire de l'art.

Évaluation : contrôle continu : vocabulaire lié à l'art (10%), analyses de tableaux (25%), compréhension écrite (20%), grammaire et vocabulaire de l'histoire de l'art (25%), présentation d'une exposition (20%)

UE11 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GENERALE – 3 ECTS

1 option interne à choisir (24h TD)

Voir guide des options internes (en ligne)

UE12 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)

2 options à choisir (voir site de l'UGA)

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

PREMIÈRE ANNÉE D'HISTOIRE DE L'ART PARCOURS LETTRES

| SEMESTRE 1 | | | | | |
|--------------------------------|--|--|-------------------|-------------------|------------------|
| UE 1 <i>coef. 3</i> | HISTOIRE DE L'ART CM | Histoire de l'art moderne CM Histoire de l'art contemporain | 48h CM (2*24h) | | 6 crédits |
| UE 2 <i>coef. 3</i> | HISTOIRE DE L'ART TD | Histoire de l'art moderne TD Histoire de l'art contemporain TD | | 48h TD (2*24h) | 6 crédits |
| UE 3 <i>coef. 3</i> | LETTRES : CULTURES LITTÉRAIRES ET HUMANITES | Les genres littéraires Langue et/ou culture antique | | 48h TD | 6 crédits |
| UE 4 <i>coef. 3</i> | LETTRES : TEXTE ET LANGUE | Lecture littéraire Panorama de la langue française | | 48h TD | 6 crédits |
| UE 5 <i>coef. 2</i> | OPTION D'OUVERTURE (AU CHOIX – UFR ARSH) | | 24h CM/TD | | 3 crédits |
| UE 6 <i>coef. 2</i> | LANGUE (UFR LLASIC) | | | 24h TD | 3 crédits |
| SEMESTRE 2 | | | | | |
| UE 7 <i>coef. 3</i> | HISTOIRE DE L'ART CM | CM Histoire de l'art antique CM Histoire de l'art médiéval CM | 48h CM (2*24h) | | 6 crédits |
| UE 8 <i>coef. 3</i> | HISTOIRE DE L'ART TD | Histoire de l'art antique TD Histoire de l'art médiéval TD | | 48h TD (2*24h) | 6 crédits |
| UE 9 <i>coef. 3</i> | LETTRES : CULTURES LITTÉRAIRES ET HUMANITES | Les genres littéraires Langue et/ou culture antique | | 48h TD | 6 crédits |
| UE 10 <i>coef. 3</i> | LETTRES : TEXTE ET LANGUE | Lecture littéraire Approche linguistique des textes | | 48h TD | 6 crédits |
| UE 11 <i>coef. 2</i> | CULTURE GENERALE | Option (UFR ARSH) PROFOR (UFR LLASIC) | 48h CM/TD | | 3 crédits |
| UE 12 <i>coef. 2</i> | LANGUE (UFR LLASIC) | | | 24h TD | 3 crédits |

Merci de vous reporter plus haut pour les descriptifs d'histoire de l'art.
Concernant les descriptifs des enseignements de Lettres, voir avec **l'UFR LLASIC**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES HISTOIRE DE L'ART

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017- 2018

DOMAINE : SHS

DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3

Mention : Histoire de l'art et Archéologie

Parcours-type :

L1 : Histoire,

Lettres

L2 : Histoire de l'art,

Lettres

L3 : Histoire de l'art,

Lettres

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : X formation initiale X formation continue

Modalités : X présentiel ; ___ enseignement à distance ; ___convention

___alternance : ___contrat de professionnalisation ou ___apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/2016

RESPONSABLE DE LA MENTION : LUC RENAUT

RESPONSABLE DE L'ANNEE : PIERRE MARTIN

GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

L'objectif premier est l'acquisition d'une culture (en particulier visuelle) et de méthodes de travail, développée sur la base d'un esprit critique et d'une capacité d'analyse autonome du fait artistique (et littéraire dans le cas du double diplôme), dans une approche systématiquement diachronique.

Les trois années de licence d'histoire de l'art permettent d'acquérir une très solide culture générale de l'art occidental et des compétences techniques dans l'optique des métiers de la culture et de la médiation culturelle.

Article 2 : Conditions d'accès

– Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires

– Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.

– Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation

– Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

II – Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)

- divisés en 6 unités d'enseignements par semestre (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)

Volume horaire de la formation par année :

Parcours Histoire de l'art : **L1 : 480 L2 : 480 L3 : 526**

Parcours Lettres : **L1 : 504 L2 : 552 L3 : 598**

Article 4 : Composition des enseignements

*Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)*

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : **anglais** :

Parcours Histoire de l'art :

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) **L3** : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

X obligatoire : S2 X S3 X S4 X à choix S5 X S6 X à choix

Parcours Lettres :

Volume horaire : **L1** : TD : 48h (langue à choix) **L2** : TD : 48h (langue à choix) **L3** : TD : 48h (langue à choix)

X obligatoire : S1 X S2 X S3 X S4 X S5 X S6 X

facultative : S1__ S2__ S3__ S4__ S5__ S6__

Stage :

X obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) : **en L3 dans les deux parcours**

optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

X non crédité

Durée : 70h

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : Pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)
Possibilité de la faire pendant l'année de L2

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP)

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- **Rapport de stage** : A remettre 3 semaines avant la date du jury

- **Projets tuteurés** : Néant

| | |
|---|--|
| Article 5 : Modes de contrôles | |
| 5.1 - Les modalités de contrôle | |
| Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint. | |
| 5.2 - Assiduité aux enseignements | |
| Aux cours : | Obligatoire |
| Aux TD : | Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée. |
| Dispense d'assiduité : | Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure.</u> Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1^{er} semestre et le 15 février pour le 2nd semestre.</u> |

| | |
|---|---|
| Article 6 : Validation, compensation et capitalisation | |
| 6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année | |
| Année | <p>Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$</p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. |
| Semestre | <p>Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$</p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. <p>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle.</p> |

| | |
|---|--|
| | En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage. |
| UE | Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$ Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. |
| Matières | Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$ |
| Bonification | Valorisation de l'engagement de l'élu.e étudiant.e (extrait du statut de l'élu étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) : Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème est voté en CFVU. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA. |
| 6.2 – Règle de progression | |
| Principe | L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3. |
| 6.3- Capitalisation des éléments : | |
| <p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p> | |

IV- Examens

Article 7 : Modalités d'examen

7.1 – Modalités d'examen

| | |
|------------------------------|---|
| Organisation d'examen | Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage. |
|------------------------------|---|

| | |
|---|---|
| | <p>Périodes d'examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 3 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 4 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 5 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 6 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> |
| <p>7.2 – Absences aux examens</p> <p>En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.</p> | |
| <p>Absence aux Contrôles Continus (CC)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage. <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p> |
| <p>Absence aux Examens Terminaux (ET)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné. - Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné. <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p> |
| <p>Article 8 – Organisation de la session 2</p> | |
| <p>Intervalle entre les 2 sessions</p> | <p>La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).</p> |

| | |
|--|--|
| Report de note de la session 1 en session 2 | <p>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières : - les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</p> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2^{ème} session remplace celle de 1^{ère} session.</p> <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p> |
|--|--|

V- Résultats

Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

| | |
|--|---|
| Semestre 1 session 1 : 1 ^{re} quinzaine février | session de rattrapage : 1 ^{re} quinzaine juillet |
| Semestre 2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai | session de rattrapage : 1 ^{re} quinzaine juillet |
| Semestre 3 session 1 : 1 ^{re} quinzaine février | session de rattrapage : 1 ^{re} quinzaine juillet |
| Semestre 4 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai | session de rattrapage : 1 ^{re} quinzaine juillet |
| Semestre 5 session 1 : 1 ^{re} quinzaine février | session de rattrapage : 1 ^{re} quinzaine juillet |
| Semestre 6 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai | session de rattrapage : 1 ^{re} quinzaine juillet |

Périodes de réunion des jurys d'année :

| | |
|---|---|
| L1 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai | session de rattrapage : 1 ^{re} quinzaine juillet |
| L2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai | session de rattrapage : 1 ^{re} quinzaine juillet |
| L3 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai | session de rattrapage : 1 ^{re} quinzaine juillet |

Article 10 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur l'ENT

Article 11 : Redoublement

Redoublement

Licence : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.

Les UE porteurs de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.

Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.

Crédit acquis par anticipation

Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :

- le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ;
- un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation.

Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.

Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.

Article 12 : Admission au diplôme

12.1- Diplôme final de Licence

Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.

Règle de calcul de la note de licence :

- moyenne des notes des semestres 5 et 6

12.2- Règles d'attribution des mentions

Mention

Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2

Passable : ≥ 10 et < 12

Assez Bien : ≥ 12 et < 14

Bien : ≥ 14 et < 16

Très Bien : ≥ 16

12.3- Obtention du diplôme intermédiaire

L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.

| | |
|--|---|
| DEUG | La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2. |
| 12.4- Délivrance du Supplément au diplôme | |
| | Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant. |

VI- Dispositions diverses

| |
|--|
| Article 13 : Déplacements |
| Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université. |
| Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant |
| Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou une année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR. |
| Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers |
| <u>Etudiants sportifs de haut niveau(SHN) :</u> En référence à la Charte du sport de Haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes, le statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau permet de bénéficier d'aménagements scolaires, notamment : étalement des études, choix prioritaire de groupes TD et TP, soutien pédagogique, autorisation d'absences, supports associés en cas d'absence, conservation de notes, sessions spéciales d'examens, notation sport spécifique dans les filières d'études concernées, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Chaque étudiant SHN bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant tuteur, choisi dans l'équipe pédagogique de la composante. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné et l'enseignant tuteur. |
| <u>Etudiants en situation de handicap :</u> Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011). |
| Article 16 : Discipline générale |
| Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés. <u>Fraude aux examens et à l'inscription :</u> La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université. Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction. |
| Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation |
| Néant |
| Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant |
| Pour 2017/2018 Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette. |

| Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE | | | | Code Diplôme : IILHAR | | | | Date approbation CFVU : 15-06-2017 | | | | | | | | | | |
|---|-------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|------------------|----------------------|--|----------------|--------------------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|---------------------|-------|--------|-------|
| Parcours-type : | | | | Code VDI : 106 | | | | N° de version dans l'accréditation : 2 | | | | | | | | | | |
| Parcours pédagogique (le cas échéant) : | | | | Code Etape : IIL1A1 | | | | Formation Initiale | | | | | | | | | | |
| Responsable de la Formation : LUC RENAUT | | | | Code VET : 161 | | | | Présentiel | | | | | | | | | | |
| Responsable de l'Année : | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE) | Code Apogée | Nature de l'UE | ECTS | Coefficient (1) + (2) | CONTRÔLE DES CONNAISSANCES | | | | | | | | | | NOMBRE D'HEURES | | | |
| | | | | | 1ère session | | | | | Session de rattrapage | | | | | CM | TD | CM/TD | TP |
| | | | | | Contrôle Continu (CC) | Coef.(1) ou % | Examen Terminal (ET) | Si écrit, durée | Coef. (2) ou % | Contrôle Continu: report | Coef. (1) ou % | Examen terminal | Si écrit, durée | Coef. (2) ou % | | | | |
| SEMESTRE 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| UE7 HISTOIRE DE L'ART CM | | O | 6 | 3 | | | | | | | | | | | | | | |
| Histoire de l'art antique CM | | | | | | | ECRIT | 2H | 100% | | | | ECRIT | 2H | 100% | 24 | | |
| Histoire de l'art médiéval CM | | | | | | | ECRIT | 2H | 100% | | | | ECRIT | 2H | 100% | 24 | | |
| UE8 HISTOIRE DE L'ART TD | | O | 6 | 3 | | | | | | | | | | | | | | |
| Histoire de l'art antique TD | | | | | | ECRIT et/ou Oral | 100% | | | NON | | ECRIT ET/OU ORAL | 100% | | | 24 | | |
| Histoire de l'art médiéval TD | | | | | | ECRIT et/ou Oral | 100% | | | NON | | ECRIT ET/OU ORAL | 100% | | | 24 | | |
| UE9 HISTOIRE | | O | 6 | 3 | | | | | | | | | | | | | | |
| Histoire ancienne CM | | | | | | | * | | | | | * | | | | 24 | | |
| Histoire médiévale CM | | | | | | | * | | | | | * | | | | 24 | | |
| UE10 LANGUE | | O | 4 | 2 | | | | | | | | | | | | | | |
| Anglais | | | | | | ECRIT et/ou Oral | 100% | | | NON | | ECRIT ET/OU ORAL | 100% | | | 24 | | |
| UE11 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES | | O | 3 | 1 | | | | | | | | * | | | | | 24 | |
| LISTE | | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| UE12 OPTION D'OUVERTURE | | O | 5 | 2 | | | | | | | | | | | | | | |
| Option 1 | | X | | | | | * | | | | | * | | | | 24 | | |
| Option 2 | | X | | | | | * | | | | | * | | | | 24 | | |
| | | | Total ECTS / Semestre | 30 | | | | | | | | | | | Total Nbre d'heures | 96,00 | 120,00 | 24,00 |

Commentaires :

* : en fonction du département organisateur

Service com ARSH

ARSH

ARts et Sciences
Humaines

CONTACTS

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Accueil / Scolarité : RDC ARSH1

Pôle Scolarité L1

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Pôle Scolarité L2-L3

Chloé POUZERATTE 04 76 82 73 62

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de scolarité et coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHOTEL 04 76 82 73 52

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1

Accueil 04 76 82 73 55

Responsable Agnès SOUCHON